

Séance du Conseil Municipal

du 30 Novembre 2020



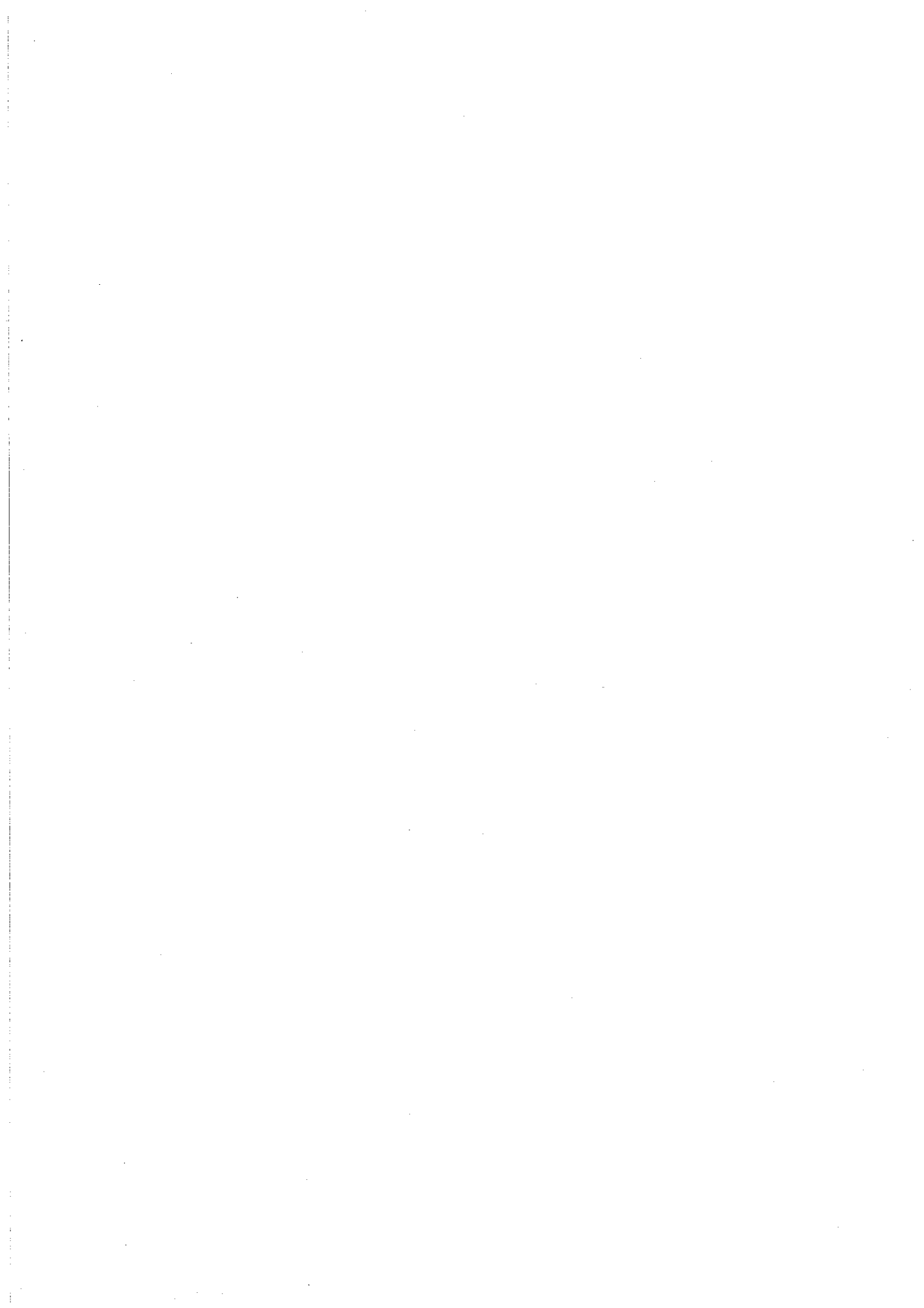
--ooOoo--

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020 A 18H30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE (Rap. M. le Maire)
- 2 - MODALITÉS DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN AUDIOCONFERENCE PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE (Rap. M. le Maire)
- 3 - PASSATION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE EXPLOITANT LE BALLON CAPTIF (Rap. M. le Maire)





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 24 novembre 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Christine MAZY, 1er Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 3ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 4ème Adjoint, Mme Catherine CROZAT, 5ème Adjoint, M. Joachim VERDIER, 6ème Adjoint, Mme Sophie HERSCHER-BOUSSEAU, 7ème Adjoint, M. Moustapha KARIM, 8ème Adjoint, Mme Nathalie HOUSSACK, 9ème Adjoint, M. Ahmed HMAM, 10ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, Conseiller Municipal, M. Jacques FROMM, Conseiller Municipal Délégué, Mme Denise MARTY, Conseillère Municipale, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Michel LLORCA, Conseiller Municipal, Mme Ana VILMAIN, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Nathalie WACKERS, Conseillère Municipale déléguée, Mme Abida CHARIF, Conseillère Municipale, Mme Roxane DE VARINE, Conseillère Municipale, M. Mathieu POURILLE, Conseiller Municipal, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale déléguée, M. Luc SCHERRER, Conseiller Municipal, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal Délégué, M. Antoine HUMBERT, Conseiller Municipal, M. Romain TISSIER, Conseiller Municipal, M. Denis MATHIEU, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, Mme Sarah DEPLANQUE, Conseillère Municipale, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale.

Était excusée et représentée : Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Délibération n° 2020-484

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE Monsieur Antoine HUMBERT, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le

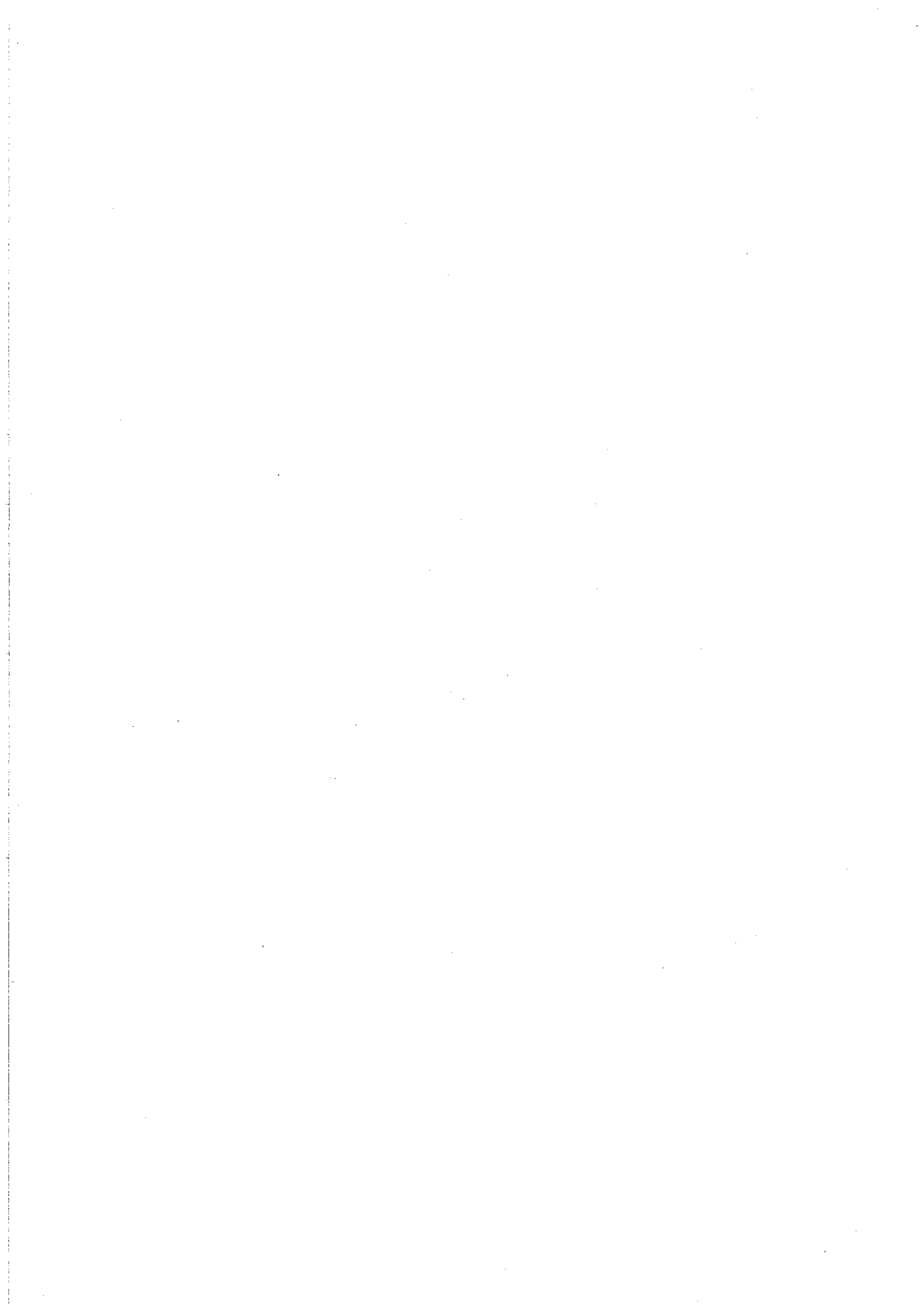
Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04/12/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU

DELPHINE NOU
2020.12.01 16:53:51 +0100
Ref:20201201_162806_1-1-0
Signature numérique
Le directeur général des services
techniques

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 24 novembre 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Christine MAZY, 1er Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 3ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 4ème Adjoint, Mme Catherine CROZAT, 5ème Adjoint, M. Joachim VERDIER, 6ème Adjoint, Mme Sophie HERSCHER-BOUSSEAU, 7ème Adjoint, M. Moustapha KARIM, 8ème Adjoint, Mme Nathalie HOUSSACK, 9ème Adjoint, M. Ahmed HMAM, 10ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, Conseiller Municipal, M. Jacques FROMM, Conseiller Municipal Délégué, Mme Denise MARTY, Conseillère Municipale, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Michel LLORCA, Conseiller Municipal, Mme Ana VILMAIN, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Nathalie WACKERS, Conseillère Municipale déléguée, Mme Abida CHARIF, Conseillère Municipale, Mme Roxane DE VARINE, Conseillère Municipale, M. Mathieu POURILLE, Conseiller Municipal, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale déléguée, M. Luc SCHERRER, Conseiller Municipal, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal Délégué, M. Antoine HUMBERT, Conseiller Municipal, M. Romain TISSIER, Conseiller Municipal, M. Denis MATHIEU, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, Mme Sarah DEPLANQUE, Conseillère Municipale, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale.

Était excusée et représentée : Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Délibération n° 2020-485

2-MODALITÉS DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN AUDIOCONFERENCE PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les modalités de tenue du Conseil municipal suivantes :

- tenue de la séance par audioconférence, système opéré par l'application Teams, via le réseau internet ;
- chaque élu est destinataire du numéro de téléphone attribué à ce Conseil, ainsi que du code « pour entrer dans la salle virtuelle » ;
- afin d'assurer le caractère public de la réunion du Conseil, les débats seront, comme le prévoit l'ordonnance, diffusés en direct grâce à un lien présent sur le site internet de la Ville et mis en ligne à l'issue du Conseil.
- les votes seront au scrutin public, par appel nominal.

Adopté à l'unanimité des votants.

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04/12/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Pour le Maire et par délégation,



Delphine NOU

DELPHINE NOU
2020.12.01 16:53:46 +0100
Ref:20201201_153202_1-1-O
Signature numérique
Le directeur général des services
techniques

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 24 novembre 2020

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Mme Christine MAZY, 1er Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 3ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 4ème Adjoint, Mme Catherine CROZAT, 5ème Adjoint, M. Joachim VERDIER, 6ème Adjoint, Mme Sophie HERSCHER-BOUSSEAU, 7ème Adjoint, M. Moustapha KARIM, 8ème Adjoint, Mme Nathalie HOUSSACK, 9ème Adjoint, M. Ahmed HMAM, 10ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, Conseiller Municipal, M. Jacques FROMM, Conseiller Municipal Délégué, Mme Denise MARTY, Conseillère Municipale, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Michel LLORCA, Conseiller Municipal, Mme Ana VILMAIN, Conseillère Municipale, Mme Pascale MARNIQUET, Conseillère Municipale, Mme Nathalie WACKERS, Conseillère Municipale déléguée, Mme Abida CHARIF, Conseillère Municipale, Mme Roxane DE VARINE, Conseillère Municipale, M. Mathieu POURILLE, Conseiller Municipal, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale déléguée, M. Luc SCHERRER, Conseiller Municipal, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal Délégué, M. Antoine HUMBERT, Conseiller Municipal, M. Romain TISSIER, Conseiller Municipal, M. Denis MATHIEU, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, Mme Sarah DEPLANQUE, Conseillère Municipale, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale.

Était excusée et représentée : Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Délibération n° 2020-486

3-PASSATION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE EXPLOITANT LE BALLON CAPTIF

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants,

Vu l'article L 3211-1 du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux rendu le 12 novembre 2020,

Vu l'avis du comité technique rendu le 12 novembre 2020,

Vu le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Vu la délibération n° 2020-441 du Conseil municipal en date du 23 novembre 2020 concernant la transformation de la Société d'Economie Mixte du Ballon Captif en Société Publique Locale,

Vu l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2020 de la SEM du Ballon Captif,

Considérant la transformation de la SEM du Ballon Captif en Société Publique Locale,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite poursuivre l'activité du Ballon Captif en tant qu'activité de service public,

Considérant la nécessité de confier la gestion de l'activité du Ballon Captif à la Société Publique Locale nouvellement constituée par la conclusion d'un contrat de concession de service public,

Considérant la possibilité, pour une collectivité, de conclure une convention de délégation de service public de gré à gré avec une SPL, si elle exerce, sur celle-ci, un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

DECIDE de confier la gestion du service public de l'activité du Ballon Captif à la Société du Ballon Captif, constituée sous la forme d'une société publique locale, pour une durée de douze ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

APPROUVE les termes du contrat ci-joint ainsi que ses annexes ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat, ainsi que tous documents afférents ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

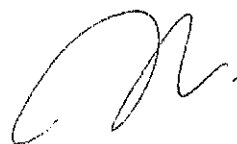
Adopté à la majorité des votants (29 voix pour - 2 contre : M. TISSIER, Mme DEMANGE).

Ne prennent pas part au vote : Antoine HUMBERT, Denis MATHIEU, Hélène PERREIN et Sarah DEPLANQUE.

Certifié exécutoire pour avoir été télétransmis à la préfecture le

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04/12/20 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Pour le Maire et par délégation,



Delphine NOU

DELPHINE NOU
2020.12.01 16:53:57 +0100
Ref:20201201_153201_1-1-O
Signature numérique
Le directeur général des services techniques

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/12/2020 à 17h00
Référence de l'AR : 051-215102120-20201130-8814-DE

Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

